

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2026-03-20-03**

Date de la séance : 20 mars 2026  
Date de la convocation : 16 mars 2026

**Auteur = Julien ROUSSILLON – Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

**VOTES :**

**Contre : 0      Pour : 19      Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GUETAT Suzanne, membre du Conseil Municipal la plus âgée.

**Présents :** SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

**Absents avec pouvoir :** NOVO Daniel qui donne procuration à BLACHE Tanguy  
CLERC Edith qui donne procuration à MILARD Valérie

**ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la détermination du nombre d'adjoints au maire fixée à quatre (4),

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (scrutin secret). Il s'agit de listes bloquées comportant des candidats de chaque sexe. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste suivante s'est déclarée :

- Rémy CROUZET
- Edith CLERC
- Martial SIMONDANT
- Sandrine BERNARD

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret, après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	19
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrages exprimés :	19
- Majorité absolue :	10

**Les membres de la liste ayant obtenu 19 voix, soit la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire :**

- Rémy CROUZET
- Edith CLERC
- Martial SIMONDANT
- Sandrine BERNARD

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance  
Rémy CROUZET

